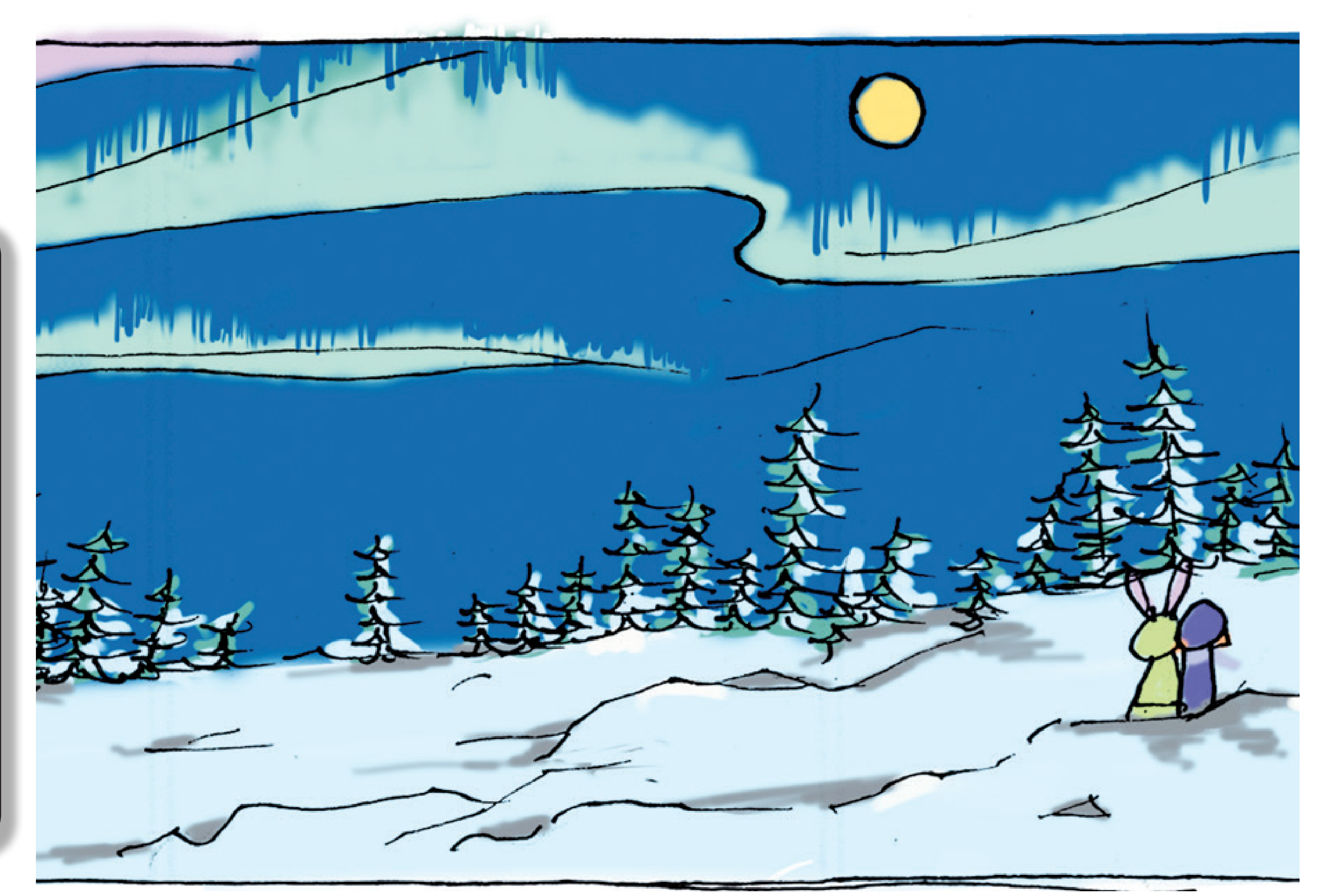
L'aquilon

Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest

Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 456 Yellowknife, NT, X1A 2N4 Volume 29 numéro 9, 7 mars 2014

Dans nos pages



C'est une bédé, c'est du théâtre, c'est La Grosse Différence. Extrait de la bande dessinée Amoura Borealis, dessinée par Ychao Chen. Voir article en page 3.

Protection de l'enfance

Des responsabilités non assumées

Les jeunes entre 16 et 19 ans sont laissés dans un vide administratif malgré leur fragilité.

Denis Lord

Le vérificateur général du Canada a déposé un rapport très sévère, sinon dévastateur, sur la façon dont le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) des Territoires du Nord-Ouest ainsi que les administrations régionales s'occupent de la protection de l'enfance. Un peu plus de 1000 enfants — dont 90 % d'Autochtones — ont bénéficié des services de ces derniers dans le cadre de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille*.

Le rapport de Michael Ferguson a été déposé à l'Assemblée législative le 4 mars dernier. Le vérificateur général adjoint, Ronald J. Campbell, était à Yellowknife; s'il a refusé d'évaluer la gravité de la situation, il a dit qu'il n'avait pas de bonnes nouvelles à annoncer. D'ailleurs, son patron Michael Ferguson a statué que le MSSS et les administrations régionales ne s'acquittent pas de leurs principales responsabilités pour assurer la protection et le bien-être des enfants et de leurs familles.

Les services du vérificateur examiné un échantillon de 36 dossiers de foyer d'accueil. Dans 69 % des cas, l'évaluation obligatoire des foyers n'avait pas été complétée. Dans 81 % des cas, les administrations régionales n'avaient pas effectué d'examens annuels pour évaluer la qualité des soins prodigués. Certains enfants ont été placés dans des foyers non sécuritaires. « Deux de ces places ont dû être fermées à la suite des equêtes, précise le directeur principal du Bureau du vérificateur général du Canada, Glen Wheeler. Ça montre l'importance de les faire. »

Autre élément inquiétant : à partir de 16 ans, les jeunes ne sont plus admissibles aux services de protection de l'enfance, et avant 19 ans, ils ne sont pas non plus admissibles à d'autres programmes comme l'aide au revenu. Il y a là un important vide dans les programmes d'aide, alors que les jeunes ayant vécu en foyer d'accueil sont vulnérables à la toxicomanie, la délinquance, etc.

Problèmes structurels

Plusieurs des lacunes dénoncées dans le rapport du vérificateur général sont d'ordre structurel, administratif. En fait, le MSSS ignore ce qui se fait dans ses services et ignore si les ressources sont suffisantes et efficaces. Dans 13 % des enquêtes examinées par l'équipe du vérificateur général, les autorités générales n'avaient pas évalué les éléments requis pour déterminer si la sécurité de l'enfant était menacée à court terme. Aucune enquête examinée n'avait évalué le risque qu'un enfant subisse d'autres préjudices dans le futur, ou que de la violence ou de la négligence se répète. La formule de financement des administrations régionales n'a pas été revue depuis 2006.

Enfin, l'équipe du vérificateur général a trouvé des informations erronées dans des bases de données, un manque flagrant de l'analyse des services offerts. Le ministère doit auditer annuellement la conformité des dossiers des services à l'enfance et à la famille dans toutes les administrations régionales. Or, le MSSS n'a audité qu'une seule fois trois de ses sept administrations depuis 2010. « C'est alors très difficile pour le ministère de savoir si les agences font leur travail correctement, déplore Glen Wheeler. » De surcroît, le ministère n'a pas demandé aux administrations fautives d'établir des plans d'action pour corriger les déficiences relevées.

« Une des sources principales de problèmes, note Glen Wheeler, est la question de la responsabilisation à l'égard des services à l'enfance et à la famille.

Enfance
Suite en page 2

Enfance

Suite de la une



Le rapport du Vérificateur général du Canada pose un diagnostic très sévère sur les soins apportés aux enfants par le ministère de la Santé et des Services Sociaux et les administrations régionales. De gauche à droite, Glen Wheeler, Ronald J. Campbell, et Irin Jellinek, respectivement directeur principal, Vérificateur général adjoint et directrice de l'équipe d'audit du Bureau du vérificateur général du Canada. (Photo ; Denis Lord)

Nous avons constaté que ce système est inadéquat parce que le ministère ne suit pas ses priorités. Par exemple, il est nécessaire pour le directeur des services à l'enfance et à la famille de préparer un rapport annuel pour le ministère, mais la dernière fois qu'il a été déposé, c'était en 2002. Il y a 10 ans. Or c'est très important pour démontrer l'imputabilité. »

Michael Ferguson propose que le MSSS se prévale d'une disposition de la Loi permettant de nommer des directeurs adjoints au sein des directions régionales, de façon à renforcer la surveillance et la cohésion au sein du MSSS. Une seule des sept administrations régionales possède un directeur adjoint. « Mais nous n'avons pas trouvé de preuve que les choses vont mieux là où il y a un directeur adjoint », concède Ronald J. Campbell.

Des changements à venir

Pour Glen Wheeler, la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* donne au MSSS les outils pour améliorer la situation, par exemple la relation avec les administrations régionales et l'évaluation de leurs performances. « S'ils les utilisaient, note-t-il, beaucoup des problèmes que nous constatons seraient résolus. » Ronald J. Campbell a conclu que le gouvernement devrait prioriser ce qui peut être réglé à court terme et suivre sa propre politique et ses procédures, sous peine que les enfants deviennent prisonniers du système.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux a accepté les 11 recommandations du rapport du vérificateur général. Le ministre Glen Abernethy a donné des instructions pour que des actions immédiates soient prises dans des secteurs problématiques identifiés par le rapport du vérificateur général. Il n'a cependant pas identifié quels secteurs. « J'espère, a-t-il ajouté par voie de communiqué, rencontrer le Comité permanent sur les programmes sociaux pour présenter un plan de travail répondant aux recommandations du vérificateur général. »

Près de la moitié des Canadiens achètent en ligne au moins une fois par mois

Michael Oliviera
LA PRESSE CANADIENNE

TORONTO — Près de la moitié des internautes canadiens achètent maintenant en ligne au moins une fois par mois, montrent les résultats d'un nouveau sondage de PricewaterhouseCoopers.

Environ 87 pour cent des Canadiens ayant pris part à l'enquête menée pour PricewaterhouseCoopers ont dit effectuer un achat en ligne au moins une fois par an, et 49 pour cent ont indiqué le faire au moins une fois par mois.

Parmi ceux qui ne souhaitent toujours pas faire des achats en ligne, un peu plus de la moitié ont affirmé qu'ils se préoccupaient de la sécurité de leurs données personnelles.

Le nombre des personnes ayant cité cette raison pour expliquer pourquoi elles évitaient les achats en ligne est en hausse de 10 points de pourcentage par rapport aux résultats d'une étude similaire menée plus tôt cette année pour la PricewaterhouseCoopers.

Le mois dernier, la société émettrice de cartes de crédit MasterCard a annoncé que les achats électroniques faits par les Canadiens en décembre avaient représenté 7,8 pour cent du total des ventes au détail, soit un nouveau sommet. Sur l'ensemble de 2013, les achats en ligne ont augmenté de 2,3 pour cent au Canada.

Le sondage de PricewaterhouseCoopers permet également de constater que les Canadiens se servent plus souvent de leurs appareils mobiles pour faire des achats.

Environ 25 pour cent des acheteurs en ligne ont affirmé avoir utilisé une tablette électronique pour acheter quelque chose en ligne en 2013, par rapport à 20 pour cent un an auparavant, et près du tiers ont dit avoir utilisé un téléphone intelligent, contre 25 pour cent il y a un an.

L'Association de la recherche et de l'intelligence marketing (ARIM), association sans but lucratif qui représente tous les aspects de l'industrie du sondage, estime que les enquêtes en ligne ne peuvent pas présenter une marge d'erreur définitive en raison de leur méthode d'échantillonnage non aléatoire.



En collaboration avec Radio Taïga

Faune

Le ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles Michael Miltenberger a classé l'ours polaire dans la catégorie des espèces préoccupantes. Le caribou de Peary, le caribou boréal et le braya poilu ont quant à eux reçu le statut d'espèces menacées aux Territoires du Nord-Ouest. Ce sont les quatre premières espèces à faire partie de la Liste des espèces en péril établie sous la loi éponyme des Territoires du Nord-Ouest. Un plan de protection pour ces espèces doit être établi d'ici deux ans.

Recyclage

Le programme Initiative de recyclage et de réduction de déchets offre jusqu'à 25 000 $ en subvention aux communautés, écoles, organisations et individus des Territoires du Nord-Ouest pour des projets dont l'objectif est de réduire la quantité de déchets allant dans les décharges. La préférence est donnée aux municipalités et aux projets réalisés de pair avec les gouvernements de communautés.

Économie

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a ouvert hier à Yellowknife et Fort Simpson les deux derniers centres de services financiers. Il complétait ainsi son initiative visant à fournir à ses partenaires d'affaires une plate-forme efficace pour effectuer leurs transactions financières avec tous les ministères du GTNO et la Société d'Habitation des TNO.

Justice

La Gendarmerie Royale du Canada est à la recherche d'informations sur une alerte survenue peu après 2 h du matin le mardi 25 février à Yellowknife. Les pompiers qui dégageaient une unité dans l'ensemble d'appartements Hudson House, sur la 48e rue, ont découvert des éléments qui ont déclenché une intervention de la police. Cette dernière a découvert des quantités de cocaïne, de marijuana et d'objets liés à la consommation de drogue.

Célébration

Les Katlodeeche First Nation DRUMMERS invitent la population à une rencontre de tambours traditionnels, du 21 au 23 mars, au KFN Chief Lamalice Complex, à Katlodeeche. Il y aura des jeux de main et un festin.

Mort dans un camp de chasse

Le 4 mars dernier, la GRC de Fort Good Hope a reçu un avertissement concernant un voyageur en retard. Il avait laissé la communauté et s'en allait à sa cabine près de Coleville Lake. La GRC a envoyé un hélicoptère pour participer aux recherches avec les membres de la communauté. Le corps de l'homme a été retrouvé dans une cabine à 20 kilomètres de Colville Lake. La GRC ne considère pas la mort de l'individu comme suspecte et collabore actuellement avec le Bureau du Coroner en chef. Les personnes possédant des informations sur cette enquête sont priées de communiquer avec la GRC.

Arts

La Grosse Différence, côté bulle et côté scène

Aventures linguistiques et cocasses à Yellowknife

Denis Lord

L'Association franco-culturelle de Yellowknife a parrainé une expérience peu commune dont on pourra bientôt goûter les fruits : la création d'une bande dessinée collective dont la trame narrative sera adaptée sur scène au Snowking.

C'est au cours d'une série d'ateliers donnés dès l'automne dernier par l'artiste Alison McCreesh que s'est élaboré *La Grosse différence*, une bande dessinée en couleurs dont le thème, subvention oblige, était la dualité linguistique. Les participants — dont certains avaient déjà une pratique artistique — ont d'abord été initiés, avec bandes dessinées à l'appui, à différentes approches graphiques et narratives, bref à différentes façons de raconter une histoire. Ils ont ensuite élaboré collectivement un saynètes, qui, dans la proposition finale, prend la forme d'un récit de 16 pages composé de scénettes autonomes d'une à deux pages dessinées par Alison, Patrice Tremblay, Diane Boudreau, Ychao Chen, Natasha Bhogal, Joanne Allard, Alexandre Larouche et, le seul enfant du groupe, Noam Duperré. « C'est l'histoire, résume Alison McCreech, de deux personnages arrivant à Yellowknife. L'un a un emploi stable, l'autre n'a pas de travail, ne parle pas anglais, et a tendance à se mettre les pieds dans les plats. »

« Je n'avais jamais fait quelque chose de ce genre, commente l'illustratrice et artiste textile, mais ç'a été une super belle expérience et je recommencerais. Nous avons eu de la misère avec le thème au départ, mais finalement, il s'est bien inséré et je suis fière du résultat, ça se tient et c'est assez drôle. »

Côté scène

Le lancement de *La Grosse différence* aura lieu lors de la première de son adaptation sur scène au Snowking, le 15 mars à 20 h 30, en première partie du spectacle de Daniel Roua. « Notre mandat, explique Natalie Labossière, qui est en quelque sorte la directrice artistique du projet, consistait à prendre la forme bande dessinée et à l'amener sur scène, où elle passe de deux à trois dimensions. Une quinzaine de personnes ont participé à des ateliers où nous avons développé, avec Yves Lécuyer, une série de sketchs inspirés de près ou de loin de la bédé, d'où ressort le thème de la différence, celle des langues, mais aussi celle entre les hommes et les femmes, entre les gens. »

La consultante et marionnettiste note également que l'adaptation théâtrale — baptisée *La Big Différence* — a conservé de la bande dessinée le caractère unidirectionnel des personnages et le fait que leurs quelques traits dominants sont exacerbés dans leur représentation sur scène. « Il n'y a même pas de place pour le décor au Snowking, rigole Natalie Labossière, et l'audiovisuel, avec la température, oublie ça! On mise sur le jeu des comédiens, sur l'humour, on interagira avec les gens dans la salle. »

Dans cette optique où le succès de la pièce repose sur les comédiens, Natalie Labossière apparaît satisfaite de sa troupe : « Patrice Tremblay, qui participe également à la bd, a une formation en théâtre et en multimédia. Il a le sens du *timing* et est hilarant. Gilles Amyot a beaucoup d'expérience de la scène et de l'aisance. Marie Venne montait déjà du Molière à Yellowknife il y a 20 ans. »

Une seconde représentation de *La Big Différence* aura lieu le 22 mars à 15 h, toujours au Snowking.



Éditorial



Alain Bessette

Une enfance abandonnée

La plupart des observateurs ont été estomaqués par les révélations contenues dans le rapport du vérificateur général du Canada sur la gestion du gouvernement territorial dans le dossier de la protection de la petite enfance.

Deux grandes constatations sont révélatrices de l'état déplorable de cette gestion.

Premièrement, 69 % des familles d'accueil n'ont pas subi de vérification poussée de leurs antécédents, que ce soit pour leurs actions passées ou leur casier judiciaire. Dans tous les cas analysés, le vérificateur n'a trouvé que deux cas ou il y aurait eu mauvais traitements ou négligence. Il faut se rassurer du nombre peu élevé quand on sait qu'il y a un millier d'enfants qui ont besoin de ce service, mais il faut aussi se rendre compte que des centaines d'enfants étaient à risque sans cette vérification.

Deuxièmement, le rapport note l'absence quasi absolue de suivi des dossiers une fois les enfants placés en famille d'accueil. Encore là, le système et les enfants l'ont échappé belle s'il y a eu peu de mauvais traitements ou de négligence malgré ce laisser-faire systématique.

Le rapport note aussi que le gouvernement aurait avantage à mettre en place des services d'aide aux familles avant de recourir à l'acte ultime, qui consiste à retirer un enfant de sa famille. Cette notion de prévention est très importante, surtout quand on regarde l'énormité de la tâche du gouvernement pour faire un suivi de ce rapport.

J'aimerais aussi mentionner un aspect important du soin des enfants surtout en milieu autochtone et dans les petits villages. Très souvent, le gouvernement n'aura pas à intervenir puisque la famille, dans son sens élargi, sera la première à intervenir lorsqu'il y a des cas de mauvais traitements et de négligence parmi les neveux et les nièces. Nombreux sont les jeunes enfants qui grandissent non pas avec leur père et leur mère, mais plutôt avec un oncle et une tante. Ce système parallèle aide le système à ne pas être trop engorgé, mais il faudrait là aussi que le gouvernement puisse effectuer une forme de vérification.

On verra au cours des prochains mois comment le gouvernement réagira pour corriger cette situation.



Un autre panier réussi par l'école Allain St-Cyr contre Fort Simpson lors du tournoi du 28 février au 2 mars. (Photo Suzette Montreuil)

L'aquilon

C.P. 456, Yellowknife, NT, X1A 2N4
Tél. : (867) 873-6603, Télécopieur : (867) 873-6663
Hay River : 77A Woodland Drive, Hay River (TNO)
Tél. : (867) 875-8808
Courrier électronique : aquilon@internorth.com
Sur le web : www.aquilon.nt.ca

Directeur : Alain Bessette
Journalistes : Denis Lord
Correction d'épreuve : Anne-Dominique Roy

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 750 exemplaires. L'Aquilon est la propriété des Éditions franco-ténoises/L'Aquilon et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de L'Aquilon. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, L'Aquilon accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. L'Aquilon est membre de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.





Représentation commerciale nationale
Lignes Agates Marketing
1-866-411-7486



Un appui aux CSF en période turbulente

Le nouveau cabinet Juristes Power

Mark Power dirige un nouveau cabinet bilingue à mandat national et réunissant dix passionnés de droit. Les conseils scolaires francophones comptent sur lui pour traverser des années sombres pour la jurisprudence.

Jean-Pierre Dubé, APF

« Ça n'augure pas bien, affirme Roger Paul, le directeur général de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF). On a fait des gains phénoménaux depuis les années 1990 avec la création des conseils scolaires. On gagnait presque tout le temps en cour. » Les francophones ont remporté quatre causes historiques en Cour suprême du Canada entre 1990 et 2002.

« Mais dans les dernières années, souligne Roger Paul, quand on gagne, les jugements sont contestés et l'interprétation des tribunaux est devenue restrictive. Par exemple, on nous a toujours laissé admettre dans nos écoles des non-ayants droit (en vertu de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*). Maintenant, on nous interdit de les accepter. »

Dans deux provinces (Saskatchewan et Colombie-Britannique) et deux territoires (Territoires du Nord-Ouest et Yukon), la FNCSF est intervenante dans plusieurs procès menés par ses membres. « Ça fait quatre ans qu'on intervient comme témoin, ajoute le directeur général. Mais chaque fois qu'on gagne, les gouvernements font appel. On vient de perdre en appel au Yukon et on espère qu'il n'y aura pas d'impact négatif sur le jugement attendu aux TNO.

« Le climat politique au Canada n'est plus propice à notre cause, pense Roger Paul. Il y a un problème de leadership au niveau du bilinguisme. C'est évident qu'il y a moins de respect pour les langues officielles. »



Mark Power : des services de litige de haut calibre.

Depuis quatre ans, Mark Power est le conseiller juridique de la FNCSF. « C'est l'homme de la situation dans le dossier de la gestion scolaire, confirme Roger Paul. C'est lui qui nous guide sur le plan constitutionnel et qui nous prépare pour nos interventions. Plusieurs de nos membres font appel à ses services. »

Le directeur général accueille très favorablement la création du cabinet Juristes Power. « On est très satisfaits des services de Me Power. C'est un grand atout de l'avoir autour de la table dans cette période de turbulence. Il a une solide expérience de rédaction de mémoires, de demandes d'appel et d'interventions devant la Cour suprême. »

Mark Power est le fondateur du groupe, réunissant des anciens de Heenan Blaikie, qui a fermé ses portes au début de février. « On avait déjà commencé à planifier un nouveau cabinet, explique le constitutionnaliste. Mais c'est arrivé en réaction à une situation inusitée dans laquelle nous a plongés notre employeur.

« On a d'abord pensé de continuer en se greffant à un autre bureau, poursuit le diplômé de l'Université d'Ottawa. Mais c'était plus sage de lancer notre propre boutique de litige pour se donner plus de flexibilité dans nos choix.

« On a des mandats de toutes sortes, soutient l'avocat, mais les questions constitutionnelles m'intéressent le plus. On est centrés sur ce qui se passe en français, on a la capacité d'offrir toute la documentation et de fonctionner à l'interne en français.

« Il y a un bureau à Ottawa et à Vancouver, souligne-t-il. C'est modeste, pas de salle de conférence opulente – on n'en a pas besoin – mais des services de haut calibre et plus de flexibilité sur les taux horaires. On est plus intéressés par le droit que par l'argent. » C'est une bonne nouvelle pour la FNCSF, estime son directeur général.

Roger Paul fait l'éloge de son conseiller. « Mark est le produit de nos écoles, il étudié à Toronto. C'est là qu'il a approfondi sa connaissance de notre système d'éducation. C'est un juriste brillant et un grand travailleur, un chef de file en droits linguistiques. »

« Peu d'avocats s'intéressent à ces questions, croit Mark Power, parce qu'il n'y a pas beaucoup d'argent à faire. » Ces propos rejoignent ceux de Me Roger Lepage, le conseiller de plusieurs causes en instance, dont le cas Caron en Alberta.

« Ça coûte cher pas juste en argent, mais en temps et énergie pour les communautés et leurs élus, a déclaré le juriste de Regina. Il faut aussi avoir accès à des avocats spécialisés qui sont prêts à travailler pour moins que la norme et se faire payer en retard. »

Me Power a commencé sa carrière en 2002 à la Cour suprême du Canada comme auxiliaire juridique du juge Michel Bastarache, qui demeure un de ses proches collaborateurs.

Parascolaire

La vie comme critique!

Denis Lord

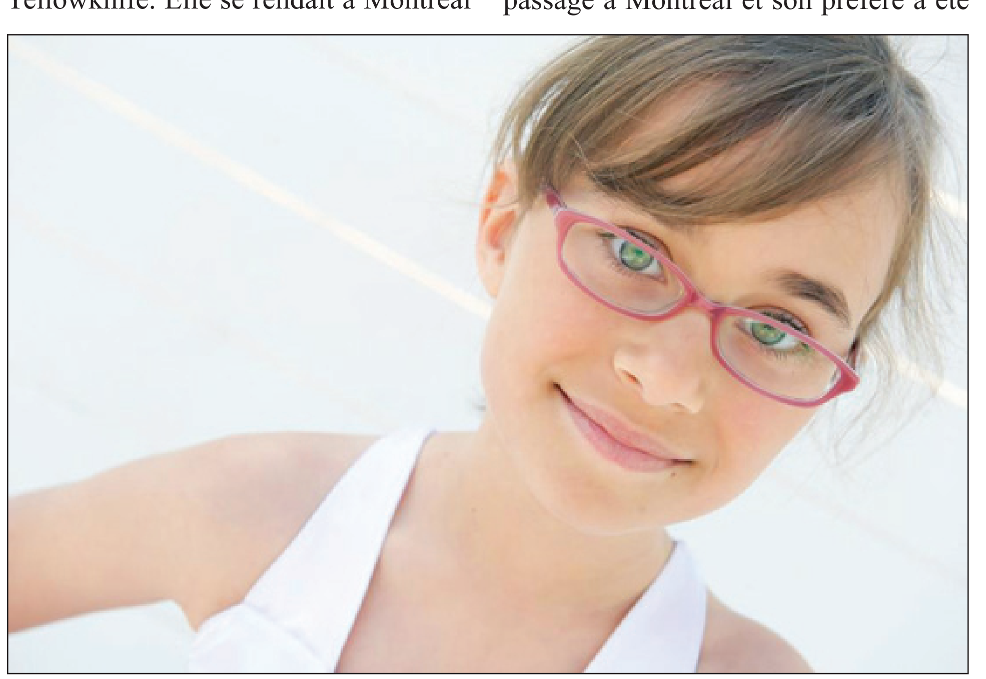
Être payé pour regarder des films et dire ce qu'on en pense, est-ce que c'est pas une vie de rêve? À défaut d'être payées, Laurie Ann Lessard et Sarah Chapman ont pu réaliser ce rêve grâce à l'Association franco-culturelle de Yellowknife (AFCY), en participant au Festival international du Film pour enfants de Montréal (FIFEM).

Sarah Chapman étudie en immersion française à l'école Saint-Joseph de Yellowknife. Elle se rendait à Montréal pour la première fois de sa vie. Son rôle, à elle et à Laurie Ann, consistait à faire des entrevues avec les jeunes critiques qui parlent de leurs coups de cœur sur le blogue du FIFEM, entrevues qui sont filmées et qu'on peut voir sur le site du festival. « Les critiques sont vraiment très gentils avec nous, rapporte Sarah, comme toutes les autres personnes. C'est vraiment amusant d'être ici et j'aimerais refaire ça l'année prochaine. »

Sarah a vu cinq films durant son passage à Montréal et son préféré a été *Uvanga*. Ce film coréalisé par Madeline Ivalu et Marie-Hélène Cousineau a été tourné à Igloolik et traite notamment de la rencontre entre les cultures, alors que Tomas, mi-Blanc mi-Inuit, se rend pour la première fois de sa vie dans le Nord et y rencontre son demi-frère. « C'est vraiment drôle et mystérieux, commente Sarah. Ça a été tourné au Nunavut et les gens parlent inuktitut. » En fait, *Uvanga* avait ouvert le Festival de films de Yellowknife en 2013 et y avait remporté le Prix du meilleur film.

Le voyage de Yellowknife à Montréal de Laurie Anne, Sarah et de la mère de cette dernière, Yolande, n'a pas été sans problème. « Nous devions quitter Yellowknife à 6 h du matin, raconte cette dernière. Mais à cause d'ennuis mécaniques, nous ne sommes partis qu'à 15 h. Nous avons du dormir à Calgary, avec le résultat que les filles ont raté le premier film qu'elles devaient voir. »

Yolande Chapman a rapporté que selon certaines rumeurs, ce serait la dernière année où le FIFEM établirait des partenariats avec des écoles, en raison des coûts et des difficultés de coordination. Selon, Annaëlle Saulnier, de Brigitte Chabot Communications, qui s'occupe des relations de presse du FIFEM, aucune décision définitive n'a été prise dans ce dossier.



Élève de l'école Saint-Joseph, à Yellowknife, Sarah Chapman en était à son premier passage à Montréal. Elle a adoré son expérience. (Photo Sarah Chapman)



Laurie Ann Lessard participe aussi au Festival du film.


Voici l'équipe de garçons senior d'EASC pendant le tournoi de basketball du 28 février au 2 mars. Ils ont gagné ce match contre Fort Simpson 60 à 54. À noter leur nouveaux uniformes! (Photo : Suzette Montreuil)

Ressources naturelles

Emploi et formation pour le Slave Sud

Denis Lord

Le Conseil des Métis de Fort Resolution, la Première Nation Deninu Kué et le gouvernement territorial ont signé le 28 février dernier une entente de gestion de la forêt échelonnée sur 25 ans.

Pour l'occasion, la Première Nation Deninu Kué et le Conseil des Métis de Fort Resolution ont fondé la compagnie de foresterie Timberworks. Elle aura un droit d'accès non exclusif à des terres de la Couronne pour des coupes de bois. L'entente conclue, d'une durée de 25 ans, porte sur des occasions d'affaires, d'emploi et de formation. Ses termes n'ont pas été rendus publics, mais on sait qu'il y aura de la plantation d'arbres, et que Timberworks sera responsable de préparer des plans de coupe, des programmes d'exploitation à court et moyen termes et de développer ses parts dans le marché de la foresterie. Timberworks approvisionnera le futur moulin d'Aurora Wood Pellets. Ce dernier possède une entente de 10 ans avec le gouvernement territorial pour fournir les bâtiments en granules de bois et selon le ministre de l'Environnement et des Ressources naturelles, Michael Miltenberger, d'autres pays auraient manifesté de l'intérêt pour la production d'Aurora Wood Pellets.

Le ministre des Travaux publics et des Services, Tom Beaulieu, a évalué qu'une dizaine des 600 emplois (comprenant le moulin) créés seraient situés à Fort Resolution.

Commentaires

« C'est un grand moment pour l'économie du Slave Sud, a déclaré Kara King, présidente du Conseil des Métis de Fort Resolution. Ça va créer de l'emploi. » George Kurszewski est consultant et négociateur pour Timberworks; on dit qu'il a été un élément déterminant dans l'association des Métis et des Deninu Kué. En désignant l'Antoine Beaulieu Memorial Hall, où avait lieu la séance de signature, il a dit : « Voilà ce que nous sommes capables de faire. Il y a ici une longue tradition de travail avec le bois. Les gens se sont impliqués pour que leurs enfants vivent bien. C'est à eux que le programme de gestion forestière doit profiter en premier. Et si c'est bénéfique pour Fort Resolution, ce le sera pour l'ensemble des Territoires du Nord-Ouest. »

« Le Slave Sud était en eau dormante depuis quelques années, a surenchéri Michael Miltenberger, mais voici un projet unique qui va durer des décennies. Nous sommes les seuls au pays à avoir signé une entente de gestion de forêt avec une Première Nation. » Le ministre a également souligné le travail et l'engagement dans le dossier de Brad Mapes, président d'Aurora Wood Pellets.

La production de granulés de bois s'inscrit dans le Plan d'action sur l'énergie des Territoires du Nord-Ouest. D'autres annonces pourraient être faites en ce sens plus tard dans l'année, concernant le Slave Sud. Déjà, le 26 février, la ministre de l'Agence canadienne de développement économique du Nord (CanNor), Leona Aglukkaq, a annonçait le financement d'un partenariat fédéral-territorial-régional visant l'élaboration d'une stratégie de développement des compétences, de renforcement des capacités et d'emploi dans le secteur forestier. L'investissement de 200 000 $ de CanNor et celui de 58 000 $ du GTNO serviront à établir un comité directeur, à financer la production du rapport d'évaluation sur le marché du travail, à soutenir le programme de foresterie de l'école Diamond Jenness (Hay River) et à financer des cours de gestion des affaires et des initiatives de jumelage en milieu de travail.

Apprendre à travailler avec la peur

Jean-Pierre Dubé

Paul-André Gauthier a écrit aux députés de l'Assemblée nationale, le 18 février, leur demandant de ne pas adopter le projet de loi 52. L'infirmier à la retraite et consultant en soins palliatifs tente d'expliquer que « l'assistance médicale au suicide » n'est pas la bonne solution.

« Dans 22 ans de carrière, résume le soigneur, j'ai rencontré deux patients seulement qui ont clairement demandé de mourir. L'un d'eux suivait des traitements très agressifs pour un cancer de l'estomac, il vomissait tout le temps. C'était de l'acharnement thérapeutique, des traitements très souffrants qui ne finissaient pas, rappelle Paul-André Gauthier. On a trouvé une façon de le soulager de sa nausée. Deux semaines plus tard, je lui ai demandé s'il voulait encore mourir. Il m'a dit qu'il se sentait mieux. »

Environ 80 % des Canadiens seraient pour l'aide à mourir dans la dignité. Mais ils seraient tout autant à ne pas avoir accès à des soins palliatifs. « Certains professionnels ne disent pas la vérité à leurs patients et prennent les décisions à leur place, souligne le consultant. Ça les empêche de se préparer à mourir.

« La déception est grande, affirme l'ex-professeur du Collège Boréal. On leur dit qu'ils vont guérir, alors que le taux de succès n'est parfois que de 5 %. C'est un manque de professionnalisme. Ils ne savent pas ce qui leur arrive et ils ne voient pas d'autre choix que d'en finir.

Paul-André Gauthier croit que le débat canadien pourrait tenir davantage compte du témoignage du terrain. « Ça devrait être la norme. Des gens comme nous, on sait que lorsqu'on prend le temps de s'asseoir avec les malades, ils nous demandent toujours de mieux les accompagner. Si on les laisse seuls, c'est là qu'ils demandent de mourir. À part les grands dépressifs, peu de gens veulent mourir. »



Chronique TNO Santé

Votre santé d'abord… en français encore mieux!

Comment célébrez-vous le Mois de la nutrition?

Mars de chaque année est le Mois de la nutrition. Les diététistes du Canada sont les chefs de file dans cette célébration. Chaque année, ils se donnent un slogan et suggèrent différents conseils sur la nutrition et la vie active à la maison, au travail ou dans nos collectivités. En 2014, le slogan est « Cuisiner et savourer… tout simplement! ».

Au moment où on parle d'obésité comme une épidémie à l'échelle mondiale, il est important de souligner que l'augmentation de poids moyen s'observe dans toutes les tranches d'âge, dans tous les groupes socio-économiques et dans tous les pays. Au Canada, selon les données plus récentes, 36 % des adultes font de l'embonpoint et 25 % sont obèses.

Une des meilleures recettes pour combattre une consommation excessive de calories relativement à la dépense d'énergie, c'est de cuisiner nos repas et de mener une vie active. Les diététistes du Canada vous suggèrent certains trucs et conseils pouvant vous aider à mieux composer avec les contraintes quotidiennes pour cuisiner des plats savoureux.

Simplifiez-vous la vie

- Planifiez vos repas pour quelques jours. Ainsi, vous saurez toujours quoi répondre à la question « Qu'est-ce qu'on mange? ».
- Préparez une liste à l'avance et achetez tout ce dont vous avez besoin en une visite au supermarché.
- Misez sur les restes. Un rôti peut être au menu le soir, préparé en sandwichs le lendemain, ou même ajouté à une soupe ou à une salade.
- Faites cuire de grandes quantités d'aliments de base, comme du couscous de blé entier, des pâtes alimentaires, du riz brun ou des légumes grillés. Ils se conservent bien pendant quelques jours au frigo ou peuvent être congelés et décongelés rapidement. Variez les repas en modifiant les ingrédients que vous ajoutez.

Votre budget alimentaire est limité?

Privilégiez les aliments abordables qui ont une bonne valeur nutritive.

- Les légumineuses, comme les fèves noires, les pois chiches et les fèves rouges, sont polyvalentes, nourrissantes et riches en protéines et en fibres.
- Achetez votre fromage en blocs de plus grande dimension. Le fromage bien emballé se congèle remarquablement bien et est idéal pour préparer des recettes qui nécessitent une cuisson.
- Les légumes et les fruits surgelés coûtent souvent moins cher et sont tout aussi nutritifs que leurs équivalents frais, surtout lorsque ces derniers ne sont pas de saison.

Vous avez des enfants? Aidez-les à se sentir à l'aise dans la cuisine.

- Installez un tabouret « de visiteur ». Invitez vos enfants à y prendre place pour observer, discuter et vous tenir compagnie pendant que vous cuisinez.
- Demandez à vos enfants de lire la recette pour vous. Ce sera un bon exercice pour eux.
- Invitez-les à faire des tâches faciles : trouver les ustensiles, sortir les ingrédients du frigo, mélanger, régler la minuterie, allumer le four.
- N'ayez pas peur de faire participer les enfants en bas âge. Casser des œufs, mélanger une salade ou étendre une pâte à pizza.
- Partagez votre savoir-faire avec eux. Par exemple, vous pouvez leur expliquer comment on se sert du grille-pain, d'un fouet, d'une râpe à fromage, du four à micro-ondes, etc.
- Faites en sorte qu'ils passent des moments agréables dans la cuisine. Plus l'ambiance est détendue et amusante, plus les enfants voudront participer à la préparation des repas.

En solo ou en duo

Vous ne voulez pas passer trop de temps à cuisiner pour une ou deux personnes?

- Des sandwichs au souper : il suffit de griller un sandwich à la poêle pour en faire un plat pour fins gourmets. Il y a d'autres suggestions de sandwiches succulents.
- Les repas à base d'œufs sont rapides à préparer et nourrissants.
- Vous ne voulez pas encore manger les restes de légumes? Faites-les réchauffer dans un bouillon à faible teneur en sel pour en faire une soupe colorée. Servez-vous de lait ou de yogourt nature pour ajouter des protéines et du calcium, et pour rehausser le goût.
- Un pain de grains entiers de la veille est aussi nourrissant qu'un pain frais, et il est particulièrement bon rôti.

En famille ou entre amis, partager de bons plats préparés en toute simplicité resserre les liens et crée des moments mémorables. Éteignez les téléphones, les jeux vidéo, la télévision… et savourez!

Le Barreau fera-t-il pencher la balance?

Le bilinguisme des cours supérieures

Les juges de la Cour suprême seront-ils tous bilingues un jour? Pas nécessairement, selon le gouvernement conservateur. Mais l'Association du Barreau canadien (ABC) donne du poids au mouvement et demande au ministre d'intervenir.

Jean-Pierre Dubé, APF

L'ABC a confirmé, à l'issue de son Conseil national du 22 février, « que le bilinguisme fait partie du critère de mérite dans le processus de nomination des juges, en adoptant une résolution soutenant l'accès égal à la justice » dans les deux langues officielles.

« C'est important pour nous, l'accès à la justice en français, insiste Marie-Andrée Vermette, ça fait longtemps qu'on sait qu'il y a un problème. » La Conférence des juristes d'expression française de *common law* de l'ABC, dont est membre l'avocate, est à l'origine de la proposition. « On en parle beaucoup en ce moment, se réjouit l'avocate de Toronto, c'est comme une tempête parfaite. »

La nomination des juges au sein des cours supérieures et d'appel dans les provinces et territoires est la responsabilité du ministre fédéral de la Justice. L'ABC invite Peter MacKay à « nommer un nombre approprié de juges bilingues ayant les compétences nécessaires pour présider des instances dans la langue officielle de la minorité ».

Selon la résolution, le processus actuel « n'a pas assuré la nomination d'un nombre suffisant de juges ayant les compétences requises ». On n'a qu'à penser au jugement de la Cour d'appel de l'Alberta dans la cause Caron, rendu le 21 février : le panel de trois comprenait deux juges unilingues.

La conseillère principale des Relations avec les médias, à Justice Canada, laisse entendre que le ministre consulte déjà. « Avant de procéder à une nomination, explique Carole Saindon, le gouvernement consulte le juge en chef de l'instance concernée afin de connaître les besoins du tribunal, notamment sur les capacités linguistiques requises ».

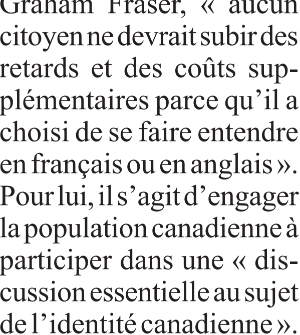
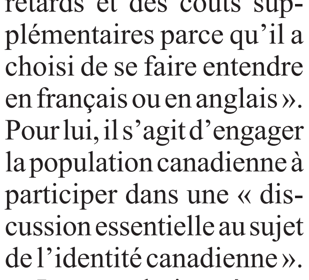
La résolution de l'ABC demande au ministre de la Justice de bonifier le programme de formation linguistique de la magistrature et d'ajouter un module sur les droits linguistiques. Il invite aussi le ministre à « agir en collaboration avec ses homologues provinciaux et territoriaux ainsi qu'avec les juges en chef des cours supérieures et des cours d'appel ».

Ces demandes font suite à divers rapports, explique Marie-Andrée Vermette, dont celui de 2012 du gouvernement ontarien intitulé *Accès à la justice en français*. Le bilan du Comité consultatif de la magistrature et du Barreau pour les services en français, coprésidé par Paul Rouleau de la Cour d'appel, contenait 17 recommandations dans neuf secteurs d'activités.

En 2013, une étude du commissaire aux langues officielles du Canada, en partenariat avec ses homologues du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario, s'est penchée sur la capacité bilingue actuelle des juges. Les résultats ont révélé de nombreux obstacles qui empêchent les Canadiens de se faire entendre devant les tribunaux « dans la langue officielle de leur vécu, de leur culture et de leur identité ».

Selon le commissaire Graham Fraser, « aucun citoyen ne devrait subir des retards et des coûts supplémentaires parce qu'il a choisi de se faire entendre en français ou en anglais ». Pour lui, il s'agit d'engager la population canadienne à participer dans une « discussion essentielle au sujet de l'identité canadienne ».

La prochaine étape, selon Marie-Andrée Vermette, c'est de voir comment le ministre fédéral va réagir aux recommandations. « On lui a demandé de nous faire connaître ses intentions avant le 1er septembre prochain. »

Bilinguisme des juges de la Cour suprême

Le NPD revient à la charge

Fannie Olivier
LA PRESSE CANADIENNE

OTTAWA — Le bilinguisme des juges de la Cour suprême du Canada refait surface à la Chambre des communes.

Le député néo-démocrate d'Acadie-Bathurst, Yvon Godin, dépose pour une troisième fois un projet de loi pour rendre obligatoire la maîtrise des deux langues officielles pour toute nouvelle nomination de magistrats au plus haut tribunal du pays.

Sa dernière tentative, en 2010, avait reçu l'aval des députés des Communes — quoique sans l'appui des conservateurs, alors minoritaires —, mais avait été bloquée au Sénat à majorité conservatrice.

Deux des neuf juges qui ont été nommés à la Cour suprême ont une compréhension très limitée du français : Michael J. Moldaver et Marshall Rothstein.

« Les conservateurs ont démontré à plusieurs reprises leur mépris pour les langues officielles en nommant deux juges unilingues anglophones à la Cour suprême et en nommant un vérificateur général unilingue (Michael Ferguson, en poste en ce moment) », a déploré M. Godin, jeudi.

Selon lui, puisque les traducteurs ne sont pas infaillibles, cette pratique ouvre la porte à des erreurs judiciaires.

« Nous savons que l'interprétation simultanée ou la traduction ont leurs limites », a-t-il insisté. À ses yeux, le bilinguisme des magistrats renvoie à une question d'égalité dans l'accès à la justice.

Son troisième essai législatif pourrait-il être le bon? Selon le député néo-brunswickois, ce n'est pas impossible, puisque les conservateurs ont voté l'an dernier pour le projet de loi de sa collègue Alexandrine Latendresse sur le bilinguisme des agents du Parlement.

En point de presse, M. Godin a affirmé avoir interpellé le ministre d'État pour le Tourisme, Maxime Bernier, qui avait donné son appui au projet de loi imposant le bilinguisme pour 10 postes clés. M. Bernier avait ensuite été contredit par le ministre des Langues officielles de l'époque, James Moore. Finalement, ses collègues s'étaient ralliés derrière le député de la Beauce, et le projet de loi du NPD avait été adopté à l'unanimité.

Or, le scénario semble différent cette fois. À la sortie de la période de questions aux Communes, M. Bernier a signalé qu'il ne soutenait pas l'initiative de M. Godin.

« L'institution doit être bilingue et le juge en chef ou la juge en chef doit être bilingue, comme les officiers du Parlement », a-t-il soutenu, écartant du même souffle l'idée d'imposer le bilinguisme comme condition essentielle à la nomination de tous les juges.

Cette logique paraît bien étrange, aux yeux du député bloquiste André Bellavance. « Je ne vois pas comment on peut être contre le fait que des juges à la Cour suprême puissent parler les deux langues officielles. C'est encore plus décevant de la part d'un Québécois », a-t-il affirmé.

Au bureau du premier ministre Stephen Harper, on confirme également ne pas vouloir appuyer l'initiative de M. Godin.

« Nous croyons que le projet de loi C-208 nuirait à la représentation régionale en réduisant le bassin de candidats hautement qualifiés provenant de régions où moins de personnes sont en mesure d'entendre une cause dans les deux langues nationales », a écrit son attaché de presse Carl Vallée.

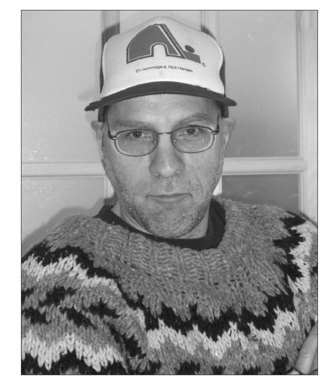
Selon le député néo-démocrate, il existe toutefois un large nombre de magistrats déjà bilingues dans l'ensemble des provinces du pays.

« La Cour suprême n'existe pas pour récompenser les juges ou les avocats ambitieux. Elle existe pour rendre justice à tous », a-t-il insisté.

La première heure du débat sur ce projet de loi d'initiative parlementaire aura lieu vendredi. Le NPD a également lancé une pétition en ligne sur le sujet.

Le Canadien de Montréal

Vanek s'amène



Alain Bessette

L'attente aura donc valu le coup. Plusieurs partisans se sont réjouis de la récente acquisition par Marc Bergevin si on en croit les messages laissés sur les différents babillards lors de la journée des échanges.

Jusqu'à la dernière minute, Bergevin n'avait effectué que des transactions très mineures qui ont amené un joueur de 4e trio (Weise), un défenseur droitier de soutien (Weaver) et un gardien pour le club école à Hamilton (Dubnyk). Mais voilà que quelques minutes suivant l'heure limite des transactions d'ici la fin de la campagne 2013-2014 la nouvelle est arrivée que Bergevin avait été en mesure d'aller chercher les services d'un joueur de location, Thomas Vanek.

Selon la presse canadienne, Vanek était considéré comme étant le meilleur joueur de location disponible sur le marché des transactions. Vanek écoule présentement la dernière année de son contrat de sept saisons d'une valeur de 50 millions $US.

Thomas Vanek, d'origine autrichienne, est un ailier droit de 6 pi 2 po qui fait près de 200 lb. Sa présence pendant quelques semaines (il devient agent libre sans compensation le 1er juillet) change beaucoup le visage du Canadien. Vanek a compté 23 buts et 30 passes depuis le début de la saison. Comme les meilleurs pointeurs du club (Pacioretty et Subban) ne comptent que 42 points, il devient immédiatement notre meilleur joueur offensif.

Cela fait des années qu'il évolue dans la ligne nationale et c'est avec surprise que j'ai constaté qu'il n'avait que 30 ans. Il est donc dans la force de l'âge. Malgré tout, il a connu deux saisons de 40 buts et plus et compte régulièrement de 25 à 30 buts lors des dernières saisons, sa fiche frôlant le seuil du point par match.

Pour faire son acquisition, Marc Bergevin a échangé les droits sur un jeune espoir (Sebastian Collberg) et un choix de deuxième ronde.

« Je connais bien Montréal pour y avoir joué avec les Sabres. L'atmosphère est électrique en ville, les partisans sont des passionnés. Je suis emballé de joindre le Canadien », a dit Vanek en conférence téléphonique mercredi soir.

Où jouera Vanek?

Therrien n'a que deux options s'il désire ne pas trop changer ses trios dans le dernier droit menant à la fin de la saison (il reste 20 matchs à disputer). D'une part, il pourrait être appelé à remplacer Gallagher sur le flanc droit du duo Pacioretty-Desharnais. Son physique un peu plus imposant pourrait ressembler à la combinaison gagnante de l'époque d'Eric Cole à Montréal. Malheureusement, Vanek n'a pas la réputation de se salir trop le nez en allant dans les coins de patinoire ou en se campant dans le salon de Gallagher, devant le gardien adverse.

Ou Vanek peut être employé sur le trio de Plekanec, soit en remplacement de l'ailier droit vieillissant Brian Gionta ou en étant muté à gauche pour prendre la place de Galchenyuk. J'ignore cependant comment Vanek pourrait réagir avec une mutation à l'aile gauche. Personnellement, je verrais d'un bon œil une utilisation avec Plekanec, car ce dernier est un des meilleurs attaquants défensifs de la LNH et serait parfois en mesure de réparer les erreurs prévisibles d'un nouveau venu qui apprend un nouveau système de jeu. De plus, Vanek n'a pas des statistiques très reluisantes quant à la possession de la rondelle tant au point de vue de la perte de contrôle de la rondelle que de la reprise de possession. Son utilisation avec des coéquipiers bons en défensive serait avisée.

Peu importe le choix de Therrien, les quelques matchs qui restent à la présente saison permettront à Bergevin de voir s'il y a une chimie qui se développe entre Vanek et ses coéquipiers et si Bergevin sera tenté d'offrir un contrat à long terme à Vanek.

Disons simplement que les prochains matchs seront intéressants à voir.

Chronique musicale

marijosée : rebondir à zéro

Jean-Étienne Sheehy

Tête d'affiche d'un renouveau de la scène franco-manitobaine, l'auteure-compositrice-interprète Marie-Josée Clément, alias marijosée, livre cet hiver *Pas tout cuit dans l'bec*, un premier album solo. Après *Rebondir*, un maxi bien accueilli par la scène franco-canadienne, ce disque de onze titres devrait lui permettre de poursuivre le bout de chemin savamment entamé par le spectacle du même nom, lauréat de deux prix lors de la dernière édition de Contact Ouest.

On savait marijosée douée en matière rythmique, mais la pièce d'ouverture, *Promesses de la fontaine*, lui permet de passer un tout autre niveau, comme si ce titre était véritablement la réponse francophone à la légendaire Ani DiFranco. Marijosée est téméraire sur le plan mélodique, mais pourtant précise dans son interprétation. Quelque part entre les ambiances vaporeuses et l›urgence percussive. L›entrée en matière se fait en confiance, avant de se laisser entraîner par la pièce-titre. Le résultat est joyeusement champ-gauche, sans toutefois sortir entièrement des plates-bandes de la chanson francophone hors Québec.



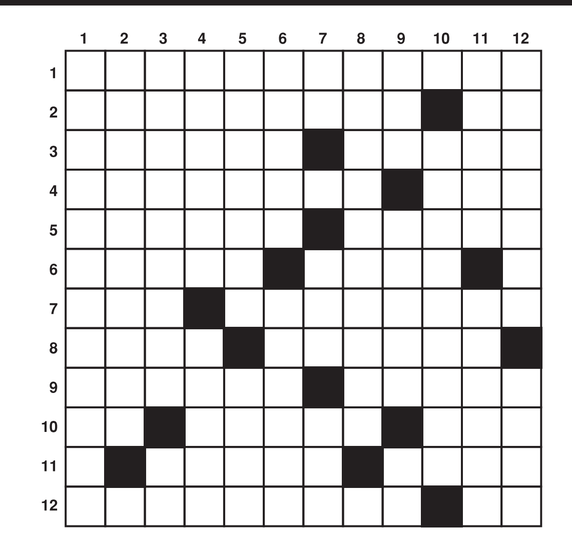
Le choix de sonorités organiques permet à marijosée de définir son terrain de jeu, où la nature pop se frôle de manière déjantée aux structures. Dans cette optique, les onze titres sont tant issus de la liberté du jazz que de la tension du rock alternatif. Après tout, l'attaque mise de l'avant par la contrebasse est incisive dans ce contexte. Parfois, cet éclat enlève à la netteté des musiques en plus de créer une certaine redondance. À défaut d'être étonné par l'inconnu, cet élément devient prévisible.

marijosée arrive à mettre en musique brillamment la réalité linguistique franco-manitobaine. Entre la grammaire impeccable, des bribes anglophones débarquent lors de refrains, question d'appuyer un état d'esprit ou une constatation. Cet ajout sert des fins poétiques avant des fins esthétiques, tout en apportant un brin d'authenticité aux textes trop hermétiques et rigides.

Au bout de l'écoute, les 35 minutes de *Pas tout cuit dans l'bec* ont réussi à décoiffer tout en livrant de belles promesses. Il n'y a pas de doute, en plus d'être un coup de cœur, ce premier album est une brillante introduction à l'univers de marijosée.

MOTS CROISÉS

Nº 314



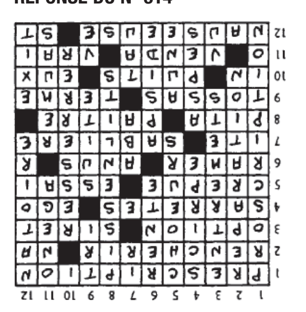
HORIZONTALEMENT

1- Ordre formel et détaillé.
2- Dire plus qu'un autre. – Interjection.
3- Choix fait. – Rivière de Roumanie.
4- Serratules. – Le moi.
5- Qui porte une telle chevelure. – Action d'expérimenter.
6- Avoir beaucoup de peine à faire quelque chose. – Fondement.
7- À la fin de l'office. – Carrière de sable.
8- Pain non levé que l'on fourre de viande. – Manger en broutant.
9- Tapas contre quelque chose sous l'effet de la houle, en parlant d'un navire. – Limite fixée dans le temps.
10- À la mode. – Trou vertical creusé dans le sol pour atteindre la nappe aquifère. – Personnel.
11- Bantoustan de l'Afrique du Sud. – Convenable à ce qu'il doit être.
12- Qui provoque le dégoût moral. – Se suivent.

VERTICALEMENT

1- Prohibition, interdiction.
2- Peine frappant l'auteur d'une infraction.
3- Plat sucré que l'on sert après le fromage. – Eu égard à.
4- Plante vivant au bord des eaux. – Dévidoirs qui servent à tirer la soie des cocons.
5- Ensembles de personnes ayant le même but, la même attitude. – Ancienne mesure de longueur.
6- Emprunt d'État à moyen terme. – Périastre d'une orbite.
7- Infinitif. – Ville du Nigeria. – Lettre de l'alphabet grec.
8- Dents-de-lion.
9- Opération postale. – Continuation d'une œuvre écrite. – Cale en forme de V.
10- Devenir plus intime.
11- Lac du nord-ouest de la Russie. – Agitas.
12- Peintre décorateur (1700-1777). – Indication scénique de la sortie d'un acteur.

RÉPONSE DU Nº 314



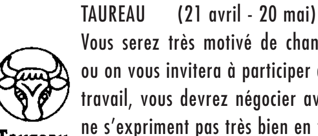
Horoscope

Signes chanceux de la semaine : Scorpion, Sagittaire et Capricorne

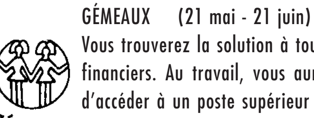
SEMAINE DU 9 AU 15 MARS 2014


Bélier

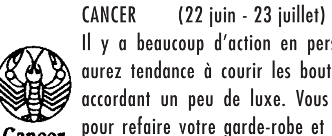
BÉLIER (21 mars - 20 avril)
Il ne serait pas impossible que vous ayez écho d'une naissance dans la famille. Vous devriez mettre la main sur une opportunité en or concernant un logement ou une maison.


Taureau

TAUREAU (21 avril - 20 mai)
Vous serez très motivé de changer de véhicule ou on vous invitera à participer à un voyage. Au travail, vous devrez négocier avec des gens qui ne s'expriment pas très bien en français.


Gémeaux

GÉMEAUX (21 mai - 21 juin)
Vous trouverez la solution à tous vos problèmes financiers. Au travail, vous aurez la possibilité d'accéder à un poste supérieur et d'obtenir une importante augmentation de salaire.


Cancer

CANCER (22 juin - 23 juillet)
Il y a beaucoup d'action en perspective! Vous aurez tendance à courir les boutiques en vous accordant un peu de luxe. Vous en profiterez pour refaire votre garde-robe et vous offrir un nouveau look.


Lion

LION (24 juillet - 23 août)
Vous pourriez recevoir une soudaine illumination concernant votre avenir professionnel. Vous réussirez à mettre de côté vos peurs et vos craintes pour avancer de manière significative.


Vierge

VIERGE (24 août - 23 septembre)
Les invitations fusent de toutes parts! Vous êtes une personne populaire aussi bien au sein de votre cercle d'amis qu'au travail. Vous accroîtrez considérablement votre clientèle.


Balance

BALANCE (24 septembre - 23 octobre)
Vous devriez obtenir le feu vert de la part de votre conseiller financier pour acquérir une propriété ou pour financer un projet qui vous tient à cœur. Votre avenir sera maintenant plus intéressant.


Scorpion

SCORPION (24 octobre - 22 novembre)
Vous organiserez sûrement un voyage de dernière minute. Vous avez grandement besoin de ressourcement et de prendre le temps de réfléchir à certaines situations qui vous préoccupent.


Sagittaire

SAGITTAIRE (23 novembre - 21 décembre)
C'est en surmontant de nouveaux défis que l'on développe tout son potentiel. Peu importe les projets, vous devez y mettre tout votre cœur pour qu'ils puissent s'accomplir.


Capricorne

CAPRICORNE (22 décembre - 20 janvier)
Sentimentalement, l'idée du mariage pourrait très bien vous traverser l'esprit. Au travail, il faudra faire attention de ne pas vous impliquer émotionnellement pour négocier correctement.


Verseau

VERSEAU (21 janvier - 18 février)
Votre relation amoureuse a certainement besoin d'action pour briser la routine. Une formation vous offrira de nouvelles possibilités au travail et l'abondance suivra sous peu.



Poissons

POISSONS (19 février - 20 mars)
On vous considérera comme un héros pour avoir sauvé quelqu'un d'une fâcheuse position, ne serait-ce que pour l'avoir écouté quelques instants. Cette personne vous sera reconnaissante pour toujours.